

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 7 décembre 2021

CP2021_12_33
id. 6153

Le 7 décembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BERTELLI (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**TARIFS 2022
BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de la commission permanente une proposition de tarifs 2022, similaires à ceux de 2021.

Par rapport à la grille de prix de 2021, ces prestations ont été ajoutées :

- Forfait « savoir-nager » pour les collèges et par classe de 6^{ème} pour un montant de 370 €. Il est rappelé que ce forfait fait l'objet d'une prise en charge à 100 % par le Département.

- Forfait « savoir-rouler » au tarif de 35 € les 6 séances pour le primaire.

- Forfait douche pour le camping et pour les personnes extérieures au tarif de 3 €.

- Location « vélo électrique » aux tarifs de 18 € la demi-journée, 21 € la journée et 33 € pour deux journées.

- Dépôt de garantie pour la location du vélo électrique au tarif de 500 €.

Ces tarifs ont reçu l'avis favorable des membres du conseil de gestion de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne réunis le 13 octobre 2021.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis favorable du conseil de gestion de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne du 13 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, les tarifs 2022 de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL